

Image not found or type unknown



Entretien préalable à une sanction

Par **SEBVRP**, le **25/01/2013 à 14:13**

Bonjour, je souhaite savoir si un courrier remis en main propre contre signature prévaut de lettre officielle donnant le départ du préavis notamment de 3 mois.
De combien de temps l'entreprise dispose pour donner des nouvelles ?
Merci
Cdlt

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2013 à 16:41**

Bonjour
la lettre remis en main propre contre signature a la même (voir plus de) force probante que la lettre recommandée avec accusé de réception.
Restant à votre disposition.